

LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2020

LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5-6
Réserve générale	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10-14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ («la coopérative »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe du Fondement de l'opinion avec réserve, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits d'activités et dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net, des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 ainsi que de l'actif net au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Autre point

Les états financiers de LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont fait l'objet d'une mission de compilation le 8 décembre 2020.

ASBL INC

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 3 mars 2022

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique no A129449

LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$ (non audité)
PRODUITS		
Subventions		
Direction régionale de santé publique	37 154	21 338
Subvention salariale fédérale	33 560	-
Emplois d'été Canada	15 129	3 415
Caisse Desjardins Centre-Nord	12 184	-
PME-Montréal	9 188	12 000
Autres subventions	6 061	-
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer	4 904	-
Ville de Montréal	3 159	16 200
Emploi Québec	-	14 672
Cotisations des utilisateurs	1 635	2 190
Location	528	1 867
Autres	224	5 963
Dons	-	3 540
	<u>123 726</u>	<u>81 185</u>
Alimentation	46 014	73 472
Traiteurs	6 326	11 128
Coûts des marchandises vendues	(25 613)	(36 440)
MARGE BRUTE	<u>26 727</u>	<u>48 160</u>
	<u>150 453</u>	<u>129 345</u>

LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	103 137	62 807
Loyer et taxes d'affaires	23 407	23 344
Entretien et réparation	11 142	1 364
Honoraires professionnels	10 565	6 065
Amortissement des immobilisations corporelles	7 572	10 076
Assurances	3 592	1 986
Énergie	3 326	5 037
Frais bancaires	2 035	1 674
Informatique	1 770	-
Télécommunications	1 201	1 186
Taxes et permis	956	738
Dons	500	-
Intérêts sur les prêts à long terme	338	146
Formation	495	-
Communication et promotion	421	-
Fourniture de bureau	348	533
Frais de déplacements	176	448
Frais lié aux bénévoles	-	252
Frais de représentation	-	43
	<u>170 981</u>	<u>115 699</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(20 528)</u>	<u>13 646</u>

LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
RÉSERVE GÉNÉRALE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
		(non audité)
SOLDE AU DÉBUT	17 293	11 184
Excédent des produits sur les charges (exercice précédent)	<u>13 646</u>	<u>6 109</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>30 939</u></u>	<u><u>17 293</u></u>

LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	2019
	\$	\$ (non audité)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	11 391	64 702
Placements (note 3)	120 233	-
Débiteurs (note 4)	25 885	936
Stocks	1 270	2 265
	158 779	65 638
IMMOBILISATIONS (note 5)	45 843	47 781
	204 622	115 684
PASSIF		
PASSIF		
Créditeurs (note 6)	3 452	4 848
Apports reportés (note 9)	122 546	49 037
	125 998	53 885
COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES (note 7)	40 000	-
DETTE À LONG TERME (note 8)	5 363	650
PRÊTS SANS INTÉRÊTS NI MODALITÉS DE PAIEMENTS	7 000	14 850
	178 361	69 385
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Parts sociales (note 11)	15 850	15 360
Réserve générale	30 939	17 293
Excédent de l'exercice	(20 528)	13 646
	26 261	46 299
	204 622	115 684

APPROUVÉ

Simon Peyronnon

Léonie Dupin

LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(non audité)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(20 528)	13 646
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	7 572	10 076
	<u>(12 956)</u>	<u>23 722</u>
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Débiteurs (note 4)	(24 949)	159
Stocks	995	(2 265)
Créditeurs (note 6)	(1 396)	(2 037)
Apports reportés (note 9)	73 509	49 037
	<u>48 159</u>	<u>44 894</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>35 203</u>	<u>68 616</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(120 233)	-
Acquisition d'immobilisations	(5 634)	(1 750)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(125 867)</u>	<u>(1 750)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	40 338	-
Remboursement en capital de la dette à long terme	(3 475)	(9 250)
Émission de parts sociales	490	3 015
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>37 353</u>	<u>(6 235)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(53 311)	60 631
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	64 702	4 071
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>11 391</u></u>	<u><u>64 702</u></u>

LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2020

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative a été constituée en vertu de la Loi sur les coopératives (RLRQ, C. C-67.2) du Québec, le 9 janvier 2015. Il est un organisme enregistré et est exempté de l'impôt sur le revenu. L'organisme oeuvre dans le secteur de la restauration et la culture de légumes.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

La coopérative applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Ventes de produits

Les produits relatifs à la vente de matériel sont constatés lorsque le client prend possession de la marchandise.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût.

Stocks

Les stocks de marchandises sont comptabilisés au coût. Le coût est déterminé selon la méthode du coût distinct.

LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux ou les périodes indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux ou périodes</u>
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20%
Améliorations locatives	Amortissement dégressif	10 ans

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse et les clients à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et les dettes.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2020

3- PLACEMENTS

	2020	2019
	\$	\$
Compte Avantage entreprise	120 233	-

4- DÉBITEURS

	2020	2019
	\$	\$ (non audité)
Clients	1 450	451
Subventions à recevoir	24 435	-
Parts privilégiées	-	485
	25 885	936

5- IMMOBILISATIONS

	2020		2019
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$ (non audité)
Améliorations locatives	45 720	22 794	25 473
Mobilier de bureau	50 219	27 302	22 308
	96 235	50 392	47 781

6- CRÉDITEURS

	2020	2019
	\$	\$ (non audité)
Fournisseurs	1 082	1 936
Salaires et vacances	2 443	698
Somme à remettre à l'État	-	-
Taxes à la consommation	(73)	2 214
	3 452	4 848

LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2020

7- COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

Au 31 décembre 2020, dans le cadre du programme fédéral aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif afin de couvrir leurs coûts d'exploitation pendant une période de COVID 19, où leurs revenus ont été temporairement réduits. L'organisme a obtenu un prêt de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 avec la possibilité d'effectuer des versements en capital. Si un montant de 30 000 \$ est remboursé d'ici le 31 décembre 2022, le prêt sera réputé payé en totalité. Si le solde du prêt est de plus de 10 000 \$ au 1er janvier 2023, l'organisme a le choix entre établir les modalités de remboursement sur 36 mois (capital + intérêts) ou garder le prêt avec la modalité des intérêts seulement. Le taux d'intérêt sera alors de 5 %. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.

8- DETTE À LONG TERME

	2020	2019
	\$	\$
		(non audité)
Prêts de personnes physiques portant intérêts entre 3% et 8%, sans modalités de paiements, les intérêts sont cumulés dans les prêts.	5 363	650

9- APPORTS ET PRODUITS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 décembre 2019	Encais- sement	Constaté à titre de produits	Solde 31 décembre 2020
	\$	\$	\$	\$
				(non audité)
Direction régionale de santé	32 662	108 000	37 154	103 508
Appui financier - caisse Desjardins	16 375	-	12 184	4 191
PME MTL Centre Est	-	23 000	9 188	13 812
Cartes cadeaux	-	1 035	-	1 035
	49 037	132 035	58 526	122 546

LA PLACE COMMUNE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2020

10- COÛT DES MARCHANDISES VENDUES

	2020	2019
	\$	\$
		(non audité)
Stock au début	2 265	-
Achats	24 218	38 705
Stock à la fin	(1 270)	(2 265)
	25 213	36 440

11- PARTS SOCIALES

	2020	2019
	\$	\$
		(non audité)
Émis :		
Parts ordinaires		
842 parts sociales ordinaires de 10 \$ chacune (6 79 en 2018)	8 890	8 420
Parts privilégiées		
6 940 parts privilégiées de 1 \$ chacune (5 555 en 2018)	6 960	6 940
	15 850	15 360